



MINISTÈRE DU PLAN ET DE LA COORDINATION
DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Le Vice-Premier Ministre

**SÉANCE SOLENNELLE DE RESTITUTION DES RÉSULTATS À MI-PARCOURS
RÉALISÉS DANS LE CADRE DES CONTRATS DE PERFORMANCE DES
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS SOUS TUTELLE**

**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE DU PLAN ET DE LA COORDINATION DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT**

Monsieur le Secrétaire Général au Plan et à la Coordination de l'Aide au Développement ;
Monsieur le Directeur de Cabinet ;
Madame la Directrice de Cabinet Adjointe ;
Mesdames et Messieurs les Mandataires publics de l'INS, de l'ANAPI et de l'UC-PPP ;
Mesdames et Messieurs les Coordonnateurs des structures spécialisées du Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement ;
Mesdames et Messieurs les membres du Cabinet, Cadres et Agents du Ministère ;

Distingués invités en vos titres et qualités respectifs ;
Mesdames et Messieurs ;

Nous nous réunissons aujourd'hui pour une séance solennelle de redevabilité, consacrée à la restitution des résultats à mi-parcours des contrats de performance pour l'exercice 2025 conclus entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, à travers le Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, et les établissements publics sous tutelle, à savoir :

- L'Institut National de la Statistique (INS) ;
- L'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI) ;
- L'Unité de Conseil et de Coordination des Partenariats Public-Privé (UC-PPP).

Je salue votre présence et souligne que cette rencontre marque une étape importante de **notre démarche de gestion axée sur les résultats**, qui place la **performance institutionnelle** au cœur de l'action publique.

Mesdames et Messieurs ;

Le **21 mars 2025**, j'ai procédé à la **signature des contrats de performance** avec chacun des Directeurs généraux des établissements sous tutelle. Dans la foulée, par **Arrêté ministériel n°068/25 du 26 mars 2025**, j'ai institué un **Comité de suivi-évaluation**, composé d'experts de l'Autorité de tutelle et de chaque établissement, afin d'assurer un **suivi régulier** des engagements pris par les parties.

Conformément à l'**article 7** de l'Arrêté précité, **chaque trimestre**, un **rapport d'évaluation** est produit par le Comité technique ad hoc afin de :

1. Dresser l'état d'exécution des objectifs convenus ;
2. Dégager les points de réussite et les défis rencontrés ;
3. Formuler des recommandations pour améliorer les performances organisationnelles
4. Proposer des perspectives pour le trimestre suivant et/ou l'exercice à venir.

En ma qualité d'Autorité de tutelle, **je prends acte des performances réalisées au premier semestre 2025** par chaque établissement. Ces résultats sont le fruit d'un travail mené avec dévouement par l'ensemble des parties prenantes : mandataires, cadres et agents de l'INS, de l'UC-PPP et de l'ANAPI, avec l'appui constant des équipes de mon Cabinet. **Je vous en félicite sincèrement.**

Je tiens à **encourager** particulièrement les membres des **Comités techniques** et **l'équipe de supervision** du suivi-évaluation de ces contrats de performance, qui ont produit les rapports semestriels, **malgré les retards** observés dans la collecte de certaines données, qu'il revient par ailleurs d'améliorer pour les prochaines évaluations.

Mesdames et Messieurs ;

L'évaluation à mi-parcours n'est pas une sanction : c'est un **outil de pilotage**. Elle nous permet d'**ajuster la trajectoire**, de réduire ou éliminer les contraintes et d'élever notre niveau d'ambition pour atteindre, d'ici la fin de l'exercice, des résultats encore plus probants.

Par ailleurs, cette revue met en lumière des **avancées tangibles**, mais aussi des **défis** :

- La nécessité de **consolider la culture de résultats** au sein de nos établissements ;
- Le besoin de **mobiliser davantage** de ressources humaines, techniques et financières afin d'améliorer la performance organisationnelle.

Je voudrais ici rappeler **brièvement les missions** de nos établissements publics, afin d'aligner nos efforts sur leurs mandats respectifs :

INS : garant de la **qualité**, de la **pertinence** et de la **fiabilité** des statistiques officielles ;

ANAPI : pilier de l'**attractivité économique** et de l'**amélioration du climat des affaires** ;

UC-PPP : levier essentiel de la **mobilisation des financements privés** pour nos projets structurants, dans un cadre **transparent** et **équilibré**.

Dans cette perspective, je suis convaincu que les **recommandations** issues de la présente évaluation guideront utilement les prochains mois d'exécution pour :

- **Renforcer la qualité** de nos statistiques officielles (Pour l'INS) ;
- **Améliorer durablement** le climat des affaires (Pour l'ANAPI) ;
- **Accélérer la mobilisation** des investissements privés via des **PPP** conformes aux meilleurs standards (Pour l'UC-PPP).

Mesdames et Messieurs ;

La **vision** de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, **Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**, demeure notre **boussole** ; le **Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2024-2028)**, piloté par Son Excellence Madame la Première Ministre, **Judith TULUKA SUMINWA**, est le **moteur** de notre marche vers l'émergence.

L'INS, l'ANAPI et l'UC-PPP portent une **responsabilité clé** dans la mise en œuvre de cette vision. Leur performance conditionne notre capacité à planifier, à attirer les investissements et à exécuter nos projets structurants. Cette évaluation à mi-parcours nous engage tous : redoublons d'efforts pour qu'à la **restitution finale**, nous puissions **démontrer des résultats concrets et mesurables** pour le bien-être de nos **populations**.

Tous engagés, tous mobilisés pour planifier, moderniser et transformer des vies.
Je vous remercie.